

Conditions d'inscription

Les ateliers réguliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

SÉANCE D'ESSAI

Cette séance d'essai a lieu lors de votre 1^{er} cours. Elle est sans engagement.

LA SÉANCE D'ESSAI NE S'APPLIQUE PAS À CEUX QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UN COURS DÉCOUVERTE.

PRÉINSCRIPTIONS

Le nombre de places est limité, c'est pourquoi les préinscriptions sont fortement recommandées.

Celles-ci peuvent se faire :

- par téléphone au 06 25 74 37 58
- par courriel: contact@atelier-bd.com
- Rubrique « Contact » du site www.atelier-bd.com

INSCRIPTION

L'Atelier BD demande aux parents de régler entre le mois d'août 2026 et quelques jours avant la date du 1^{er} cours en septembre, un **acompte de 30 %** du prix total de l'inscription à l'année, soit **102 € pour les cours de 1h30** et **69 € pour les cours de 1h**.

La réservation est validée une fois que le versement de l'acompte est réalisé.

L'acompte est conservé en cas de désistement.

Comment régler l'acompte ? Par chèque (envoi postal à l'ordre de Clémence Bevilacqua) ou virement bancaire, adresse et coordonnées sont communiquées par message privé.

La cotisation est valable pour une année scolaire (30 séances de 1h30 ou de 1h).

La totalité du montant de l'inscription est due dès le 1er jour du cours régulier, même pour les paiements par chèque encaissés chaque mois.

L'Atelier BD propose des **facilités de paiement** : possibilité de régler par chèque en 1, 3, ou jusqu'à 10 fois. Il n'est pas possible d'antidater les chèques, puisque l'Atelier BD les encaisse systématiquement autour du 5 de chaque mois. Il est possible de régler par **virement bancaire**, mais uniquement **la totalité du montant, en 1 fois et avant le 1er jour des cours.**

Les inscriptions aux cours réguliers sont effectives à réception du règlement entier ou de la facture de solde si un acompte a déjà été payé, pour l'année scolaire entière.

INSCRIPTION EN COURS D'ANNÉE

Le tarif est calculé **au prorata** à partir de **4 séances manquées.**

RATTRAPAGE DES SÉANCES

Il est possible de rattraper une ou plusieurs séances manquées. Le lieu et l'horaire du rattrapage sont possibles selon les autres cours et créneaux existants.

RÈGLEMENT

Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de Clémence Bevilacqua, ou en espèces.

Il se fait sur place, **au début et lors de la première séance (année).**

S'il s'agit d'un virement, il doit être fait quelques jours avant le début du 1^{er} cours.

L'annulation éventuelle d'un cours est annoncée si possible au plus tard 3 jours avant la date de la séance. En cas d'imprévu de ma part, cette dernière est reportée ultérieurement.

Aucun règlement comptant ou anticipé ne pourra être remboursé en cas de désistement en cours d'année.